



LA TRAITE  
DE PERSONNES :  
ÇA EXISTE AUSSI  
DANS LES  
LAURENTIDES

# CONTRIBUTIONS et PARTENARIATS



## **CHERCHEUSE PRINCIPALE**

Édith de la Sablonnière (M. Sc.), Cégep de Saint-Jérôme

## **COCHERCHEUSES**

Marie-Josée Morin (M. Ps.), Cégep de Saint-Jérôme

Roxana Staiculescu (Ph. D.), Cégep de Saint-Jérôme

## **LE PHARE DES AFFRANCHIÈS**

Nathalie Khlát (LL.B.), co-fondatrice et directrice de projets

Chloé Gilbert-Vanasse (M.A.), chargée de projet

## **ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANT ASSISTANTS DE RECHERCHE**

Éloïse Gravel, Loukina Lapalme et Simon Thibault-Charbonneau,

Cégep de Saint-Jérôme

Conception graphique et mise en page : Thierry Joannette et Marie-Claude Ross  
Soutien aux analyses statistiques : Karine Turmel, Cégep de Saint-Jérôme

Cette recherche a été rendue possible grâce à toutes les organisations ayant participé à ce projet et particulièrement à toutes les personnes qui ont accepté de remplir le questionnaire en ligne ou de prendre part aux groupes de discussion. L'équipe de recherche tient à les remercier chaleureusement.

Cette recherche a bénéficié d'une subvention du Programme d'aide à la recherche et au transfert – volet Innovation sociale (PART-IS) du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec et du soutien financier du Cégep de Saint-Jérôme. Le Phare des AffranchiEs a reçu une aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le projet a reçu une approbation de conformité éthique du Comité d'éthique de la recherche du Cégep de Saint-Jérôme et du Comité d'éthique de la recherche du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

Ce document est disponible sur les sites Web du Cégep de Saint-Jérôme ([www.cstj.qc.ca/le-cegep/recherche](http://www.cstj.qc.ca/le-cegep/recherche)) et du Phare des AffranchiEs ([www.affranchies.ca/recherche-laurentides](http://www.affranchies.ca/recherche-laurentides)). Pour obtenir une copie imprimée du rapport, veuillez envoyer un courriel à [recherche.traite@cstj.qc.ca](mailto:recherche.traite@cstj.qc.ca)

La reproduction de ce rapport est permise, à condition que la source soit mentionnée.

Référence suggérée:

de la Sablonnière, É., Morin, M-J., Gilbert-Vanasse, C., Khlat, N., Staiculescu, R., Gravel, É., & Lapalme, L. (2020). *La traite de personnes : Ça existe aussi dans les Laurentides.*

DÉCEMBRE 2020





# Table des matières

5	Faits saillants
7	Contexte d'émergence de la recherche
8	Les victimes de la traite selon la littérature
9	Définition de la traite et de ses différentes formes
11	Objectifs de la recherche
12	Méthodologie de la recherche
12	Recrutement, méthode de collecte et d'analyse de données
13	Caractéristiques des participantes et participants
14	Résultats de la recherche
14	Profils des victimes de traite dans les Laurentides
17	Besoins des victimes et services offerts
19	Compréhension de la traite par les personnes participantes
23	Enjeux liés aux trajectoires de services
29	Recommandations
34	Principales ressources
35	Conclusion
36	Bibliographie

# FAITS SAILLANTS

Les travailleuses et travailleurs d'organisations susceptibles d'être en contact avec des victimes ont recensé **315 victimes de traite de personnes** dans l'ensemble des territoires des Laurentides et la présence de 80 autres victimes a été suspectée. (Page 14)

1

Les victimes identifiées sont **principalement des femmes** (64,8 %) ou **des filles mineures** (30,8 %) vivant une situation d'**exploitation sexuelle** (89,8 %). Elles sont essentiellement des citoyennes canadiennes (91,8 %) qui **habitent la région**, et 62,2 % d'entre elles ont été exploitées sur le territoire. (Page 16)

2

Près de 42 % des personnes interrogées considèrent avoir un **niveau de connaissance faible ou très faible** en matière de traite et près de la moitié des personnes répondantes n'ont reçu aucune heure de formation à cet égard. (Page 19)

3

Près des trois quarts des personnes sondées mentionnent la nécessité de **suivre davantage de formation et de sensibilisation** sur la traite de personnes. (Page 24)

4

Lorsqu'ils sont questionnés sur leur façon de concevoir la traite, la majorité des participantes et participants **se représentent le phénomène partiellement**. Près de 25 % ne mentionnent pas l'idée d'exploitation d'êtres humains et seulement le tiers de ces personnes ont rapporté des moyens plus subtils pour obtenir et maintenir le contrôle sur les victimes (tromperie, fraude, abus d'autorité et violence psychologique). (Page 21)

5

6

Près de 50 % de la cohorte interrogée estime **manquer de confiance pour reconnaître une victime** de traite. Plus de la moitié des intervenantes ou intervenants psychosociaux ou de la santé sont dans cette situation. (Page 22)

7

Les trajectoires des services des victimes de traite sont particulièrement **mal définies, peu structurées et entrecoupées de ruptures**, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'exploitation sexuelle. (Page 23)

8

**Une meilleure connaissance** de la problématique et une confiance plus affirmée dans la capacité à reconnaître des situations de traite augmentent la capacité des personnes travaillant dans les organisations à reconnaître les victimes et à intervenir auprès d'elles. (Pages 24 et 25)

9

Plus de 40 % des personnes participantes affirment **ne pas savoir où référer en cas d'inquiétudes** ou n'ont pas répondu à cette question. Les ressources spécialisées en matière de traite semblent donc peu connues par plusieurs. (Page 25)

10

Près du quart des participantes et participants ont soulevé **l'importance d'assurer la présence de personnes formées et dédiées** à la problématique dans les organisations de la région. (Page 26)

# CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE LA RECHERCHE

**L**a traite de personnes est un phénomène bien réel dans notre société, mais très peu étudié actuellement. Les connaissances actuelles sont tirées principalement de l'expérience acquise sur le terrain. Les rares études réalisées sur le sujet portent essentiellement sur l'exploitation sexuelle et sont souvent basées sur des données provenant de rapports de police. Les données de recherche sont limitées, morcelées et décrivent uniquement la réalité des grands centres urbains<sup>2-3-4</sup>. Ainsi, une confusion persiste à plusieurs niveaux quant à la terminologie, au portrait des victimes, à leurs besoins et aux services qui leur sont offerts. Cela n'est pas sans conséquence sur les victimes. Le faible niveau de connaissance au sujet de la problématique est un frein majeur à une intervention adéquate<sup>5</sup>.

**C**ette recherche constitue une première initiative dans les Laurentides pour documenter l'enjeu de la traite de personnes au niveau régional. Elle résulte de préoccupations portées par plusieurs acteurs du milieu, notamment par l'organisme le Phare des AffranchiEs, dont l'un des objectifs est de sensibiliser les gouvernements, les organismes et la population à la traite de personnes<sup>6</sup>. Cette mobilisation a mené à l'établissement d'un partenariat de recherche avec le Cégep de Saint-Jérôme, centre d'enseignement supérieur qui a à cœur de développer des activités de recherche issues de besoins exprimés par le milieu.

**L**es recommandations qui découleront de cette recherche s'adressent aux personnes élues et responsables gouvernementaux, aux gestionnaires ainsi qu'aux personnes susceptibles de travailler ou d'intervenir auprès d'une victime. Toute la communauté est aussi concernée, puisqu'un jour ou l'autre, nous sommes tous susceptibles de rencontrer une victime de traite. C'est ensemble que nous pourrons avoir un effet réel sur la qualité de la vie des personnes qui en sont victimes.

# LES VICTIMES DE LA TRAITE SELON LA LITTÉRATURE

**L**a traite de personnes toucherait des millions de victimes chaque année, un peu partout dans le monde<sup>7</sup>. La nature clandestine et les moyens utilisés pour obtenir et maintenir le contrôle sur les victimes rendent souvent ce phénomène invisible. Le nombre de cas répertoriés est donc minime par rapport à l'ampleur réelle de la problématique<sup>8</sup>.

**L**e Canada constitue un pays d'origine, de transit et de destination pour des hommes, des femmes et des enfants victimes de traite<sup>9</sup>. De manière globale, 32 % des cas de traite de personnes comportent une infraction transfrontalière. Les données relatives à la traite déclarées par la police entre 2009 et 2016 révèlent que près de la moitié des infractions ont été commises dans les régions métropolitaines de Toronto (25 %), d'Ottawa (11 %) et de Montréal (9 %). La province de Québec représente 13,6 % des infractions relatives à la traite de personnes, ce qui la positionne au deuxième rang après l'Ontario. Les études actuelles se concentrent très peu sur les cas en régions. Toutefois, le nombre de demandes de soutien et d'information à la ligne d'urgence canadienne témoigne de la présence importante de la traite en région rurale, puisque les appels proviennent aussi des petites communautés<sup>10</sup>.

**S**elon un récent rapport de l'Office des Nations Unies, la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle représenterait à elle seule 71 % de tous les cas répertoriés en Amérique du Nord, suivie de l'exploitation à des fins de travail, qui touche selon les estimations

24 % des victimes<sup>11</sup>. Au Canada, les victimes de la traite de personnes seraient essentiellement des femmes (95 %), et dans la plupart des cas, âgées de moins de 25 ans (72 %)<sup>12</sup>. Les personnes victimes de traite sont issues de tous les milieux, mais certaines populations vivent une situation de vulnérabilité accrue qui augmente leur risque de se retrouver en situation de traite : les femmes autochtones, les enfants, les adolescentes et adolescents en situation d'itinérance, faisant l'objet d'une prise en charge par les systèmes de protection de la jeunesse ou venant de déménager dans une métropole, les communautés LGBTQ+ ainsi que les personnes nouvellement immigrées et voyageant clandestinement<sup>2-9-11</sup>.



# DÉFINITION DE LA TRAITE ET DE SES DIFFÉRENTES FORMES

Bien que plusieurs définitions de la traite existent<sup>13-14-15-16</sup>, la définition privilégiée dans cette recherche est celle du Protocole de Palerme<sup>17</sup>. Il s'agit d'un document international de référence en matière de lutte contre la traite qui présente la plus complète et englobante des définitions. Elle est d'ailleurs prise en compte dans la plupart des recherches sur le sujet.

## TRAITE DE PERSONNES

Désigne « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité [...] d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation<sup>17</sup>. »

Dans cette recherche, les principales formes de traite de personnes reconnues dans la littérature et les conventions internationales seront abordées. D'autres formes, comme le mariage forcé, par exemple, ne sont actuellement pas incluses dans le Protocole de Palerme, bien qu'elles puissent correspondre aux critères de la traite. Des auteurs en recommandent l'ajout<sup>18</sup>.

## EXPLOITATION SEXUELLE

S'inscrit comme « une problématique complexe, notamment en raison des divers contextes où elle peut survenir [...] et des activités criminelles qui peuvent y être associées [...] l'exploitation sexuelle implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage. Il peut s'agir d'un avantage pécuniaire, social ou personnel, tel que la gratification sexuelle, ou de toute autre forme de mise à profit<sup>19</sup>. »

## **EXPLOITATION À DES FINS DE TRAVAIL**

Désigne tout travail ou service, dans le secteur public ou privé, exigé d'un individu sous la menace d'une répercussion directe ou indirecte comme la violence physique, les menaces psychologiques ou le non-paiement du salaire. Les contraintes peuvent également consister en la perte de droits ou de privilèges comme les promotions, les mutations ou encore l'accès à un nouvel emploi. L'individu y est contraint ou ne s'est pas offert de plein gré<sup>20-21</sup>.

## **SERVITUDE DOMESTIQUE**

S'apparente à l'exploitation à des fins de travail, mais a pour particularité d'être exercée dans un foyer. « La personne exploitée est sous l'emprise du foyer qui l'exploite, ses libertés sont réduites et ses conditions de vie sont bien souvent contraires à la dignité humaine<sup>22</sup>. » « Dans la majorité des cas, elle est accompagnée de maltraitements physiques et psychologiques, d'humiliations et de maintien dans des conditions de vie indignes<sup>23</sup>. »

## **MENDICITÉ FORCÉE**

Désigne l'obligation pour une personne de pratiquer la mendicité sous la contrainte d'un exploiteur qui en tire profit. La mendicité peut prendre plusieurs formes, comme demander de l'argent à un étranger prétextant être pauvre ou pour des raisons de santé, offrir des performances artistiques ou récupérer des matériaux recyclables<sup>24-25</sup>.

## **PRÉLÈVEMENT D'ORGANES**

Signifie « le fait de prélever de manière illicite un organe humain de donneurs vivants ou décédés sans obtenir le consentement libre, éclairé, spécifique du donneur ou sans que le prélèvement soit autorisé en vertu du droit interne. En outre, cette définition intègre les situations où le donneur ou bien une tierce personne se voit offrir ou obtient un profit ou un avantage comparable<sup>26</sup>. »

# OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif général est de documenter la réalité de la traite de personnes dans la grande région des Laurentides à partir du point de vue des personnes interrogées travaillant au sein d'organisations susceptibles d'être en contact avec les victimes de traite.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Documenter le profil des victimes (sexe, genre, âge, groupe démographique, forme de traite vécue et provenance)
- Explorer les besoins des victimes
- Déterminer le niveau de connaissance au sujet de la problématique
- Explorer les services offerts et manquants en lien avec les trajectoires de services





# MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

## RECRUTEMENT, MÉTHODE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES

Réalisée dans l'ensemble des Laurentides, cette étude a ciblé des personnes travaillant au sein de diverses organisations susceptibles d'être en contact avec une victime de traite résidant ou ayant été exploitée sur le territoire. Une liste d'organisations représentant une grande variété de milieux communautaires, judiciaires, scolaires, psychosociaux et de la santé a été établie. L'étude avait aussi le souci de rejoindre une large diversité de clientèles, telle que les personnes vivant avec un handicap ou provenant de communautés culturelles minoritaires, par le biais des organisations qui les servent.

Au total, 185 personnes ont complété un questionnaire en ligne. De ce nombre,

sept ont aussi participé à des entretiens de groupe dont l'objectif était d'approfondir les résultats qui avaient émergé des questionnaires. À l'origine, plus de groupes de discussion étaient prévus, mais la crise de la COVID-19 a entraîné la suspension du processus.

L'analyse quantitative et qualitative des données obtenues de différentes sources a été réalisée à l'aide de statistiques descriptives et comparatives, ainsi que d'analyses de contenu. Ce projet a obtenu les approbations éthiques nécessaires du Comité d'éthique à la recherche du Cégep de Saint-Jérôme et celle du CISSS des Laurentides.

## CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Les personnes participantes proviennent d'organisations couvrant l'ensemble des Laurentides et les 8 territoires, sans exception, y sont représentés dans des proportions similaires. Cinquante-sept d'entre elles offrent leurs services dans une ou deux MRC, alors que 115 d'entre elles offrent minimalement des services dans trois MRC. Enfin, 13 personnes travaillent dans une organisation dont les services sont principalement offerts à l'extérieur du territoire, mais seraient tout de même

susceptibles d'être en contact avec une victime de traite provenant de la région.

Bien que les participantes et participants occupent majoritairement des postes d'intervenant, plusieurs gestionnaires et conseillers ont aussi répondu au questionnaire. Les services offerts par les organisations sont variés, étant donné que ces dernières représentent plusieurs types d'organisations et de clientèles.

RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LE TYPE D'ORGANISATION	%
Organisation de proximité / intervention de milieu (travailleur de rue, centre de jour, maison de jeunes, etc.)	16,2 %
Milieu de la santé physique ou mentale	15,1 %
Milieu scolaire	12,4 %
Centres jeunesse (LPJ, LSJPA)	11,9 %
Organisation d'aide aux victimes de violence	11,4 %
Organisation en employabilité	8,6 %
Milieu policier	7,6 %
Organisation en défense des droits	6,5 %
Organisation en dépendance (toxicomanie, alcoolisme, etc.)	3,2 %
Milieu judiciaire	2,7 %
Organisation en intervention de crise	2,2 %
Pratique privée	0,5 %
Autre	1,6 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

# RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

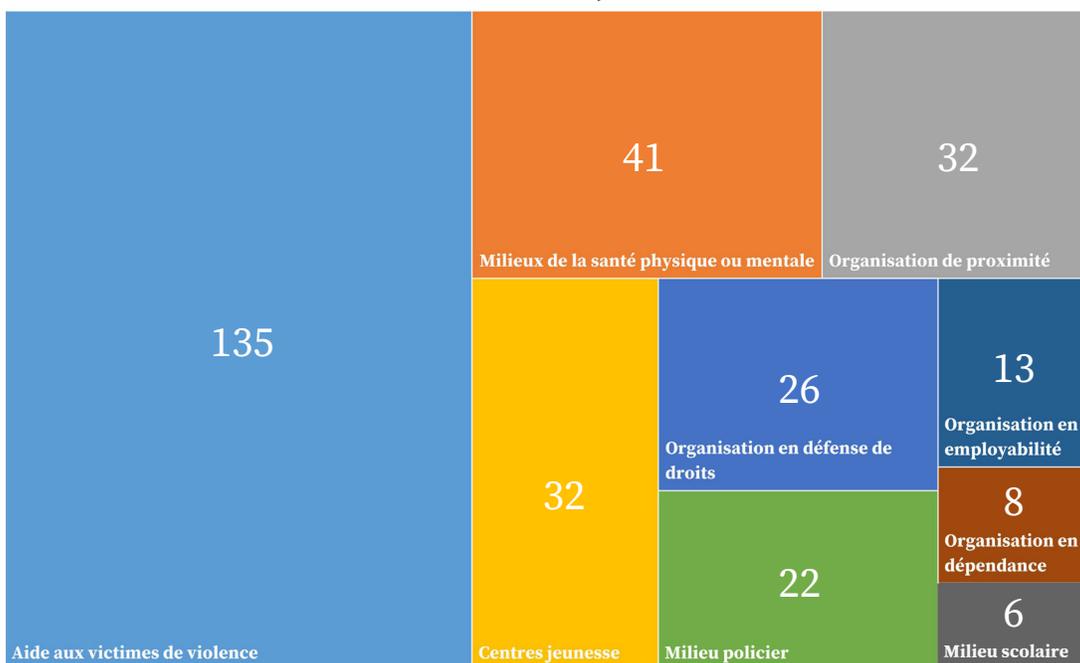
## PROFIL DES VICTIMES DE TRAITE DANS LES LAURENTIDES

Parmi l'ensemble des personnes participantes, 53 indiquent avoir été directement en contact avec une ou des victimes de traite résidant ou ayant été exploitées dans les Laurentides au cours des cinq dernières années. Dans l'ensemble, 315 victimes ont été identifiées. Les personnes interrogées ont également mentionné avoir suspecté 80 autres cas de traite. Il faut toutefois interpréter ces résultats avec précaution : une même victime peut être

comptabilisée plus d'une fois, puisqu'elle peut faire appel à plusieurs services d'aide pour ses différents besoins.

Comme en témoigne la carte des territoires des Laurentides à la page suivante, les victimes de traite ont été identifiées par les personnes interrogées œuvrant dans des organisations dont les services couvrent l'ensemble du territoire. Ces résultats de recherche témoignent d'une réalité qui touche la région dans son ensemble.

### RÉPARTITION DU NOMBRE DE VICTIMES, SELON LE TYPE D'ORGANISATION



• Les **315 victimes** identifiées sont réparties sur **TOUT** le territoire des Laurentides.

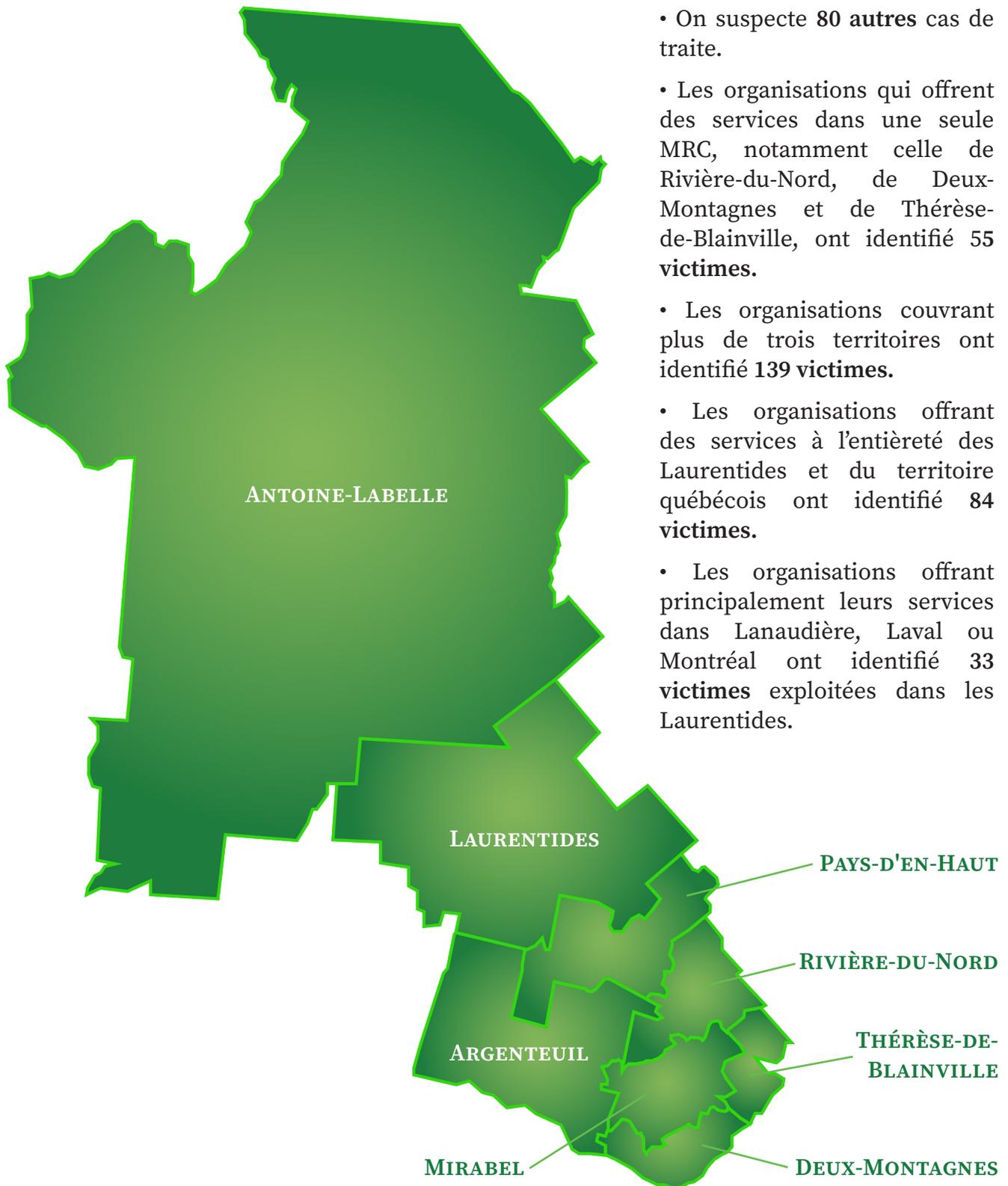
• On suspecte **80 autres** cas de traite.

• Les organisations qui offrent des services dans une seule MRC, notamment celle de Rivière-du-Nord, de Deux-Montagnes et de Thérèse-de-Blainville, ont identifié **55 victimes**.

• Les organisations couvrant plus de trois territoires ont identifié **139 victimes**.

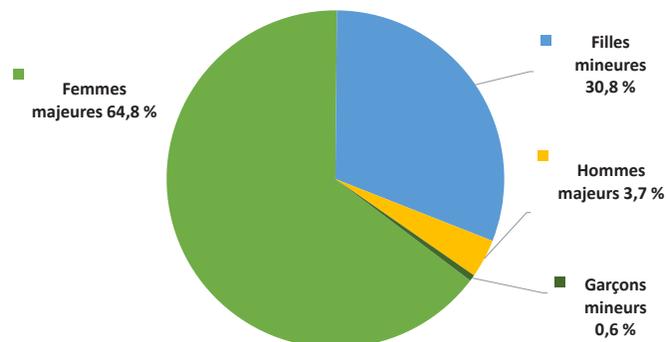
• Les organisations offrant des services à l'entière des Laurentides et du territoire québécois ont identifié **84 victimes**.

• Les organisations offrant principalement leurs services dans Lanaudière, Laval ou Montréal ont identifié **33 victimes** exploitées dans les Laurentides.

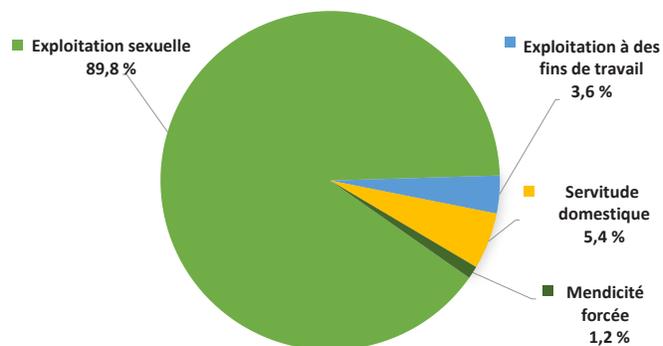


Les données font ressortir que la problématique de la traite de personnes dans les Laurentides vise principalement des femmes et des filles mineures. Les hommes et les garçons mineurs sont aussi touchés, mais en plus petite proportion. Aucune personne trans n'a été identifiée par les participantes et participants, ce qui ne signifie pas qu'elles ne sont pas visées par la problématique. Dans la même lignée, en raison des limites méthodologiques de la recherche, les données recueillies ne permettent pas de distinguer les différentes tranches d'âge, dont les aînés, alors qu'ils sont aussi touchés par l'enjeu de la traite. La forme de traite la plus signalée est l'exploitation sexuelle, bien que d'autres formes soient aussi présentes. Le prélèvement d'organes n'a pas été souligné, cette forme est cependant reconnue comme étant la plus clandestine<sup>27</sup>. Les victimes identifiées sont essentiellement des citoyennes canadiennes et habitent sur le territoire des Laurentides. Elles sont exploitées principalement sur celui-ci (62,2 %).

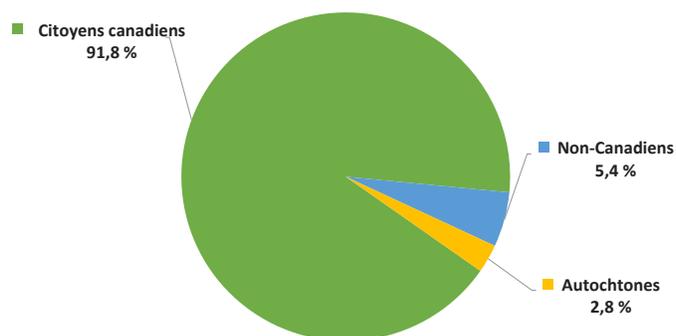
Sexe et groupe d'âge



Forme de traite



Groupe démographique



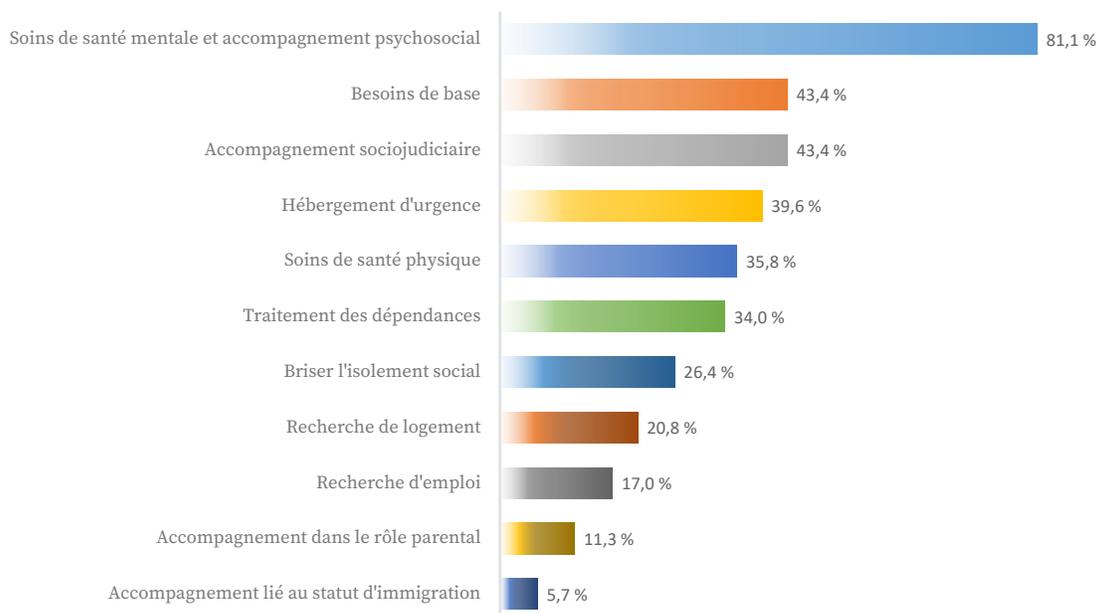
## BESOINS DES VICTIMES ET SERVICES OFFERTS

Cette section porte essentiellement sur la perception des 53 personnes interrogées qui ont identifié une ou des victimes dans le cadre de leurs fonctions. Des analyses statistiques comparatives ont permis de soulever des différences significatives entre celles-ci et les 132 autres personnes participantes n'ayant pas identifié de victimes. Plusieurs caractéristiques les distinguent, soit un niveau de connaissance personnelle de la problématique plus élevé, davantage d'heures de formation, d'ateliers de sensibilisation ou de cours sur la traite de personnes ainsi qu'un plus grand niveau de confiance à identifier une victime. Ces particularités doivent être prises en considération pour la compréhension des

résultats concernant les besoins des victimes et les services qu'elles ont reçus.

Les 53 personnes sondées ayant rencontré des victimes ont constaté qu'elles avaient plusieurs besoins. Principalement, elles nécessitent des soins de santé mentale et de l'accompagnement psychosocial, de l'aide pour répondre à leurs besoins fondamentaux, de l'hébergement d'urgence, de l'accompagnement sociojudiciaire et des soins de santé physique. Il est nécessaire de préciser que seul le point de vue des travailleurs a été considéré, alors que ce sont les victimes qui demeurent les plus aptes à déterminer quels sont leurs besoins.

### RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LES PRINCIPAUX BESOINS DES VICTIMES



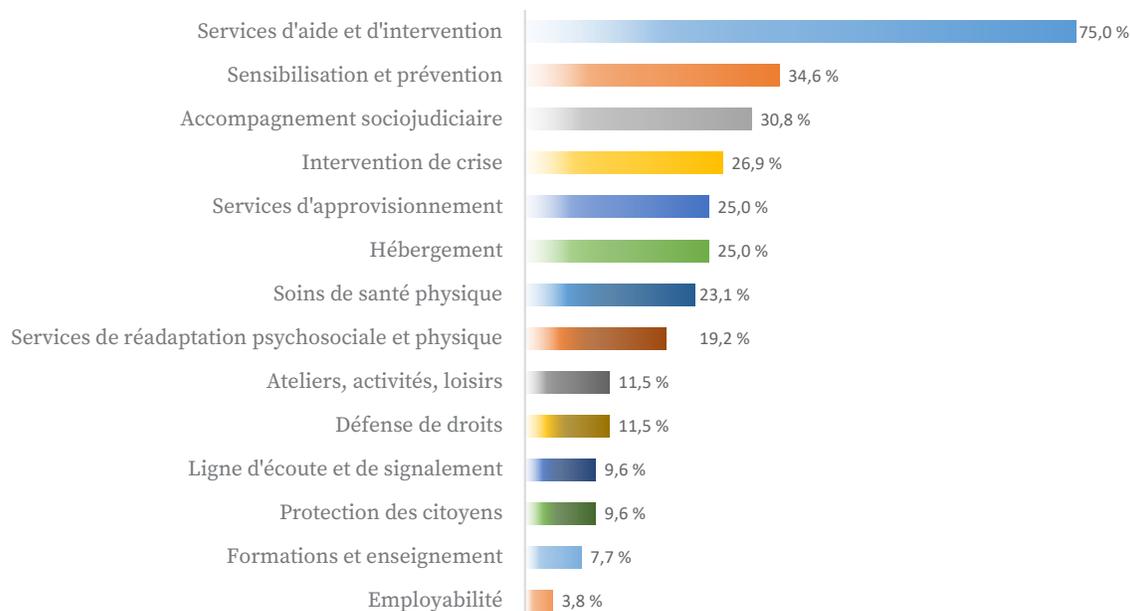
Le total est supérieur à 100 %, car il était possible de choisir plus d'une réponse.



Les données révèlent qu'une grande diversité de services ont été offerts aux victimes rencontrées par les personnes interrogées. Les services d'aide et d'intervention arrivent en tête de liste, suivis de l'accompagnement sociojudiciaire, de la sensibilisation et de la prévention, de

l'intervention de crise, de l'hébergement ainsi que des services d'approvisionnement. Parmi les 53 répondants ayant rencontré une victime, les deux tiers avaient l'impression d'avoir répondu adéquatement aux besoins cernés, alors que 34 % ont affirmé le contraire.

#### RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LES SERVICES OFFERTS AUX VICTIMES



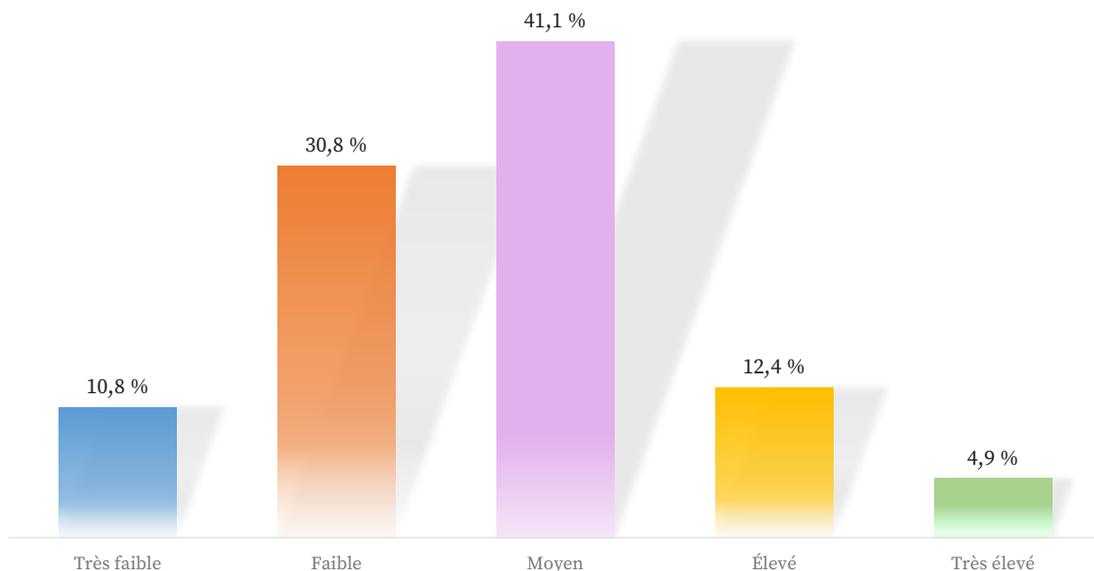
Le total est supérieur à 100 %, car il était possible de choisir plus d'une réponse.

## COMPRÉHENSION DE LA TRAITE PAR LES PERSONNES PARTICIPANTES

*Perception du niveau de connaissance personnelle  
en matière de traite de personnes*

Pour mieux saisir la compréhension du phénomène de la traite de personnes par le groupe sondé, les 185 personnes participant à l'étude ont été invitées à évaluer leur niveau de connaissance personnelle de la traite. Près de 42 % de celles-ci rapportent avoir un niveau de connaissance faible ou très faible. Lorsqu'elles mentionnent avoir des connaissances, celles-ci résultent principalement de lectures et de recherches personnelles, ainsi que d'expériences professionnelles.

**RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LEUR  
PERCEPTION DE LEUR NIVEAU DE CONNAISSANCE EN MATIÈRE  
DE TRAITE**

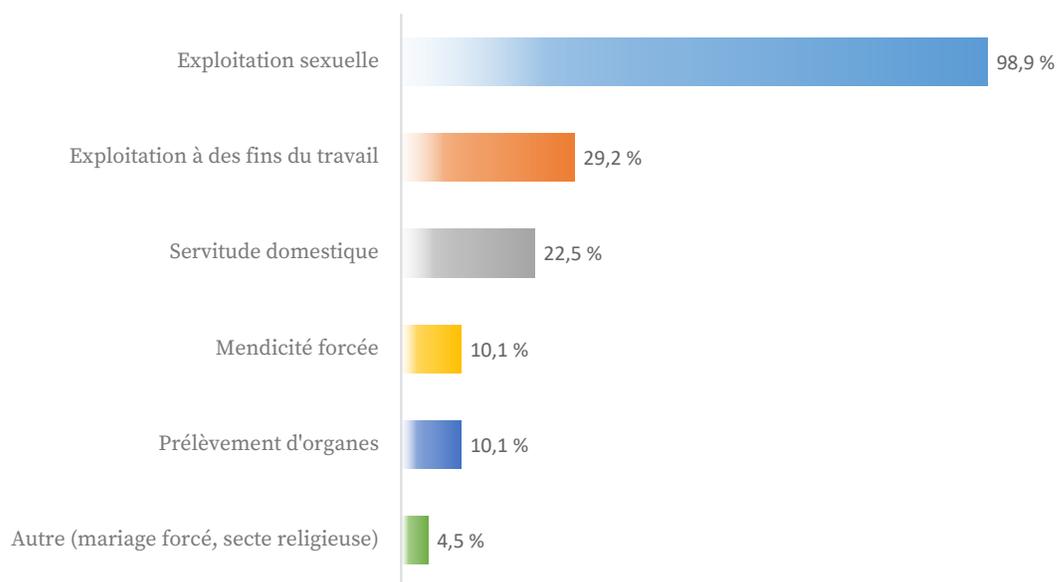


Près de la moitié (48,0 %) des personnes susceptibles d'être en contact avec une victime de traite affirment n'avoir reçu aucune heure de formation, aucun atelier de sensibilisation ni de cours sur la traite de personnes. De plus, parmi celles ayant suivi des activités de formation, celles-ci avaient porté essentiellement sur la traite à

des fins d'exploitation sexuelle. Ces lacunes au niveau de la formation peuvent avoir un impact direct sur l'identification des victimes, ainsi que sur l'aide qui leur est offerte. Les données de recherche montrent que les personnes participantes présentent une compréhension personnelle limitée de la traite.

RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION REÇUES		%
Aucune heure de formation		48,0 %
1 à 4 heures		26,3 %
5 à 10 heures		12,3 %
11 à 15 heures		4,7 %
16 à 20 heures		2,9 %
21 à 25 heures		0,6 %
26 à 30 heures		0,6 %
Plus de 30 heures		4,7 %
<b>Total</b>		<b>100,0 %</b>

#### RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LES THÈMES COUVERTS LORS DES ACTIVITÉS DE FORMATION REÇUES



Le total est supérieur à 100 %, car il était possible de choisir plus d'une réponse.

## *Conceptualisation de la traite de personnes*

L'ensemble des personnes interrogées ont été invitées à rédiger une définition de la traite de personnes en s'appuyant sur leurs connaissances personnelles dans l'objectif de faire ressortir la conceptualisation qu'elles se faisaient du phénomène. Les éléments de leur définition ont été comparés aux concepts dégagés dans les principales définitions en matière de traite<sup>13-14-15-16</sup>, dont celle du Protocole de Palerme<sup>17</sup>.

<b>ÉLÉMENTS PRÉSENTS DANS LA DÉFINITION DES PARTICIPANTS</b>		
<b>Buts (76,7 %)</b> (formes d'exploitation)	<b>Moyens (62,3 %)</b> (utilisés pour entraîner ou maintenir la victime dans une situation de traite)	<b>Actions (21,6 %)</b> (typiques à la traite de personnes)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation sexuelle (49,7 %)</li> <li>- Exploitation à des fins de travail (16,8 %)</li> <li>- Prélèvement d'organes (9,0 %)</li> <li>- Servitude domestique (4,8 %)</li> <li>- Mendicité forcée (1,8 %)</li> <li>- Mention d'exploitation, sans spécifier de forme (20,4 %)</li> <li>- Esclavage moderne (8,4 %)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mention de contrainte, sans préciser le type (47,9 %)</li> <li>- Abus physique (21,0 %)</li> <li>- Abus ou violence psychologique (16,8 %)</li> <li>- Enlèvement (14,4 %)</li> <li>- Tromperie (12,6 %)</li> <li>- Abus d'autorité (12,6 %)</li> <li>- Menace (9,6 %)</li> <li>- Fraude (1,2 %)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport et Transfert (15,0 %)</li> <li>- Recrutement (12,0 %)</li> <li>- Accueil et hébergement de personnes (3,6 %)</li> </ul>

L'analyse des définitions suggère que près du quart des personnes participantes n'a pas été en mesure de concevoir la traite comme étant de l'exploitation. Lorsqu'il y a mention d'une forme de traite, c'est principalement celle à des fins d'exploitation sexuelle qui est désignée (49,7 %). Bien que 62,3 % des membres du groupe sondé aient relevé une ou plusieurs formes de contrainte, seulement le tiers d'entre eux ont rapporté les moyens plus subtils tels que la tromperie, la fraude, l'abus d'autorité et la violence psychologique comme éléments utilisés pour entraîner ou maintenir la victime dans une situation de traite. Il est également important de souligner qu'aucune personne participant à la recherche n'a mentionné que les personnes mineures étaient considérées comme des victimes, alors que selon le Protocole de Palerme<sup>17</sup>, elles le sont indépendamment de la présence d'un moyen utilisé pour entraîner ou maintenir la victime dans une situation de traite.

En considérant que la définition de la traite de personnes soit d'une grande complexité, les éléments mis de l'avant par les personnes interrogées permettent de constater que plusieurs d'entre elles se représentent le phénomène de façon partielle, ce qui ne favorise pas une compréhension commune de la problématique. Cette limite soulève la préoccupation liée au fait que certaines situations de traite ne soient pas reconnues comme telles, surtout lorsqu'il s'agit d'une autre forme que l'exploitation sexuelle ou lorsque les victimes font face à des moyens plus sournois pour les entraîner dans une situation de traite. Ces variations dans la conceptualisation de la traite de personnes, jumelées au faible niveau de connaissance

soulevé par cette étude, occasionnent des difficultés supplémentaires pour l'identification, le choix de l'approche à privilégier ainsi que l'aide à apporter aux victimes.



### *Niveau de confiance dans la capacité à reconnaître une victime*

Les analyses indiquent que 46,6 % des personnes répondantes considèrent qu'elles ne sont pas du tout en confiance ou peu en confiance pour identifier une victime. En étudiant les résultats selon le type de poste occupé, il ressort de cela qu'un peu plus de la moitié des intervenantes et

intervenants psychosociaux ou de la santé considèrent ne pas posséder suffisamment d'outils pour reconnaître une personne en situation de traite. Ces données suggèrent que le nombre de victimes identifiées dans cette étude est sous-estimé et ne représente pas la réalité actuelle.

<b>RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LE POSTE OCCUPÉ ET LE NIVEAU DE CONFIANCE POUR IDENTIFIER UNE VICTIME</b>				
<b>Poste occupé</b>	<b>Niveau de confiance</b>			
	Pas du tout en confiance	Peu en confiance	Assez en confiance	Très en confiance
Gestionnaire	9,4 %	43,8 %	34,4 %	12,5 %
Intervenant psychosocial ou de la santé	4,7 %	47,7 %	40,7 %	7,0 %
Conseiller	5,9 %	35,3 %	58,8 %	0,0 %
Autre	0,0 %	6,7 %	86,7 %	6,7 %
<b>Total des personnes interrogées, tous postes confondus</b>	<b>5,3 %</b>	<b>41,3 %</b>	<b>46,0 %</b>	<b>7,3 %</b>

## ENJEUX LIÉS AUX TRAJECTOIRES DE SERVICES

« Une trajectoire de services permet d'assurer la coordination optimale des services et le suivi systématique de clientèles. Elle vise à améliorer la qualité des services tout en maximisant l'utilisation des ressources. Les trajectoires de services [...] décrivent le cheminement le plus efficace et le plus efficient permettant aux personnes d'avoir accès rapidement aux services dont elles ont besoin d'une manière coordonnée, et ce, tout en s'assurant d'un passage sans rupture entre les différents niveaux de services et les différentes organisations<sup>28</sup>. »

Selon la perception des participantes et participants, la trajectoire de services de chaque victime est unique, non linéaire et peut s'étendre sur plusieurs années, avec des allers-retours auprès des ressources de soutien.

La qualité du soutien offert aux victimes a été analysée à l'aide de questions ouvertes posées à l'ensemble des 185 personnes ayant participé à l'étude. Ce travail d'exploration s'est également poursuivi avec deux groupes de discussion. On a, entre autres, invité les participantes et participants à se questionner sur les résultats de la recherche en lien avec les différentes possibilités de trajectoires de services actuelles et à réfléchir à des pistes pour les améliorer. Globalement, plusieurs personnes interrogées ont fait ressortir que les trajectoires de services pour les victimes de traite de personnes sont présentement mal définies, peu structurées et entrecoupées de ruptures. De façon plus précise, plusieurs constats ont émergé des analyses qualitatives et seront présentés en quatre principales sections. La première regroupe les enjeux généraux qui affectent le parcours d'une victime tout au long de son processus, alors que les suivantes découpent le cheminement de la victime de son entrée dans la trajectoire de services jusqu'à la satisfaction de ses principaux besoins.



Une des principales difficultés soulevées par les personnes questionnées est le manque de connaissance du phénomène de la traite de personnes. Près des trois quarts d'entre elles ont exprimé la nécessité qu'il y ait davantage de formation, mais aussi de sensibilisation et de prévention en matière de traite de personnes. Certains membres des groupes de discussion ont souligné l'importance d'avoir un vocabulaire et une vision commune de la problématique. De plus, un manque de connaissance des ressources disponibles et des services

spécialisés dans le domaine de la traite a été rapporté par plus du tiers des personnes participantes.

Le manque de temps ressort aussi comme un obstacle à tous les niveaux de la trajectoire, que ce soit pour l'acquisition des connaissances sur la traite, l'établissement de partenariats multiples entre les organisations, l'évaluation en profondeur des besoins des victimes, l'aiguillage ou la référence vers d'autres services et la possibilité d'assurer un suivi à long terme.



## *Entrée de la victime dans sa trajectoire de services*

Plusieurs défis liés à l'entrée de la victime dans sa trajectoire de services ont été mentionnés par les personnes participantes. D'abord, une victime qui reconnaît être exploitée et qui a le courage d'entreprendre une démarche d'aide peut être confrontée au fait de ne pas savoir vers qui se tourner, d'autant plus que les portes d'entrée sont très variées et souvent non spécialisées. Si elle surmonte cet obstacle, la personne avec qui elle établit un contact peut ne pas la reconnaître en tant que victime de traite ou ne pas savoir comment la soutenir. En effet, plusieurs personnes ayant participé à l'étude affirment se sentir prises au dépourvu lorsqu'une victime sollicite leur aide pour une première fois, ou affirment avoir une capacité limitée à intervenir. Par ailleurs, près du tiers souhaite augmenter son savoir-faire et soutient avoir besoin de supervision.

Les personnes sondées ont soulevé une entrave supplémentaire attribuable au fait que plusieurs victimes ne s'identifient pas comme telles. L'aspect tabou et méconnu de la problématique rend peu probable que les travailleurs ou intervenants reconnaissent la traite vécue, d'autant plus que la victime n'expose pas d'emblée son expérience ou pourrait la nier. Cela pourrait avoir pour conséquence que les victimes aient à confier leur histoire de traite plusieurs fois ou qu'elles ne reçoivent pas tous les services dont elles ont besoin.

Aux difficultés d'identification d'une victime de traite s'ajoute le défi de la référence, surtout qu'il est fort possible que la première ressource consultée par celle-ci ne réponde pas à tous ses besoins

en raison de la diversité des mandats des organisations. Les personnes participant aux groupes de discussion ont fait part de leurs expériences à ce sujet. Elles vont répondre adéquatement aux besoins liés à la demande de services d'aide, sans toutefois connaître ou être en mesure d'approfondir les besoins supplémentaires qui nécessiteraient des références. En l'absence de ressources de soutien complémentaire, une victime pourrait arrêter ses démarches sans que ses principaux besoins soient comblés.



La recherche révèle d'autres difficultés qui ont un impact additionnel dans le parcours d'aide de la victime. En effet, près du quart des participants ont affirmé ne pas savoir à quelle instance se référer en cas d'inquiétudes en matière de traite. Un nombre équivalent a préféré ne pas répondre à cette question. De nombreuses ressources ont par ailleurs été nommées, certaines plus adaptées que d'autres, pour soutenir les victimes de traite. Ces résultats sont peut-être attribuables au fait que les participantes et participants sentent ne pas disposer de tous les outils nécessaires face à une victime de traite ou ne savent pas vers qui se tourner en cas de besoin.

RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES, SELON LES RÉFÉRENCES EN CAS D'INQUIÉTUDES EN MATIÈRE DE TRAITE	%
Ne sais pas où référer ou ne réfère pas	21,9 %
Sans réponse	21,4 %
Police	13,1 %
Organisme de soutien aux victimes d'agression sexuelle	10,0 %
Organisme de soutien aux victimes d'actes criminels	7,9 %
Centres jeunesse (LPJ, LSJPA)	6,1 %
Organisme spécialisé contre la traite de personnes	6,1 %
Hôpital, CLSC ou autres centres de santé physique	5,4 %
Hébergement d'urgence (violence conjugale, crise)	2,1 %
Organisme de soutien à la famille	1,3 %
Travailleur de rue	0,9 %
Psychologue, sexologue	1,3 %
Ligne d'urgence canadienne contre la traite de personnes	0,4 %
Commission des droits de la personne, DPCP et protecteur du citoyen	1,7 %
Centre de recherche universitaire en criminologie	0,4 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

Suivant cette ligne de pensée, des personnes participants aux groupes de discussion s'inquiètent du fait que les services offerts présentement aux victimes s'orientent essentiellement sur l'exploitation sexuelle comme champ d'intervention liée à la traite. Si une victime d'une autre forme de traite souhaite recevoir du soutien, elles se sentent d'autant plus dépourvues.

La première réponse reçue par la victime est le risque fort bien de déterminer la suite et l'efficacité de la trajectoire de services empruntée par cette dernière. Une piste de solution en vue de faciliter l'entrée et le suivi à long terme d'une victime dans sa trajectoire a été évoquée par bon nombre de personnes participantes. En effet, près du quart de celles-ci ont précisé l'importance d'assurer la présence de personnes formées et dédiées à la problématique dans les organisations en optant, par exemple, pour la création d'une escouade spécialisée ou de postes d'intervenants pivots. D'autres ont suggéré de mettre en place des ressources particulières à la traite, bien qu'il en existe déjà.

## *Concertation et collaboration*

**L**es participantes et participants soulignent la nécessité d'améliorer la collaboration entre les différentes organisations pour faciliter la satisfaction des besoins des victimes. À leur avis, ce n'est pas tant le nombre de services qui manquent, mais davantage les liens entre ceux-ci. Plus de 10 % des personnes interrogées mentionnent d'ailleurs l'augmentation de l'efficacité de la concertation et de la collaboration comme une voie pour améliorer les services offerts en matière de traite. Ainsi, on éviterait aux victimes de faire plusieurs demandes de soutien et de devoir confier leur histoire de traite à des organismes différents.

**A**u cours des discussions, la lourdeur, la rigidité de la bureaucratie et les délais d'attente présents dans le processus de référence actuel ont été dénoncés. Ont également été réclamés davantage de flexibilité et une structure plus établie, dont l'objectif serait de mettre en place un filet de sécurité pour que la personne qui demande de l'aide reçoive toutes les ressources dont elle a besoin, et que ce filet se maintienne même après la sortie de la victime de sa trajectoire de services. Pour parvenir à ce résultat, plusieurs ont avancé l'idée de mettre en place un protocole régional. Ce protocole devrait définir des mécanismes de collaboration entre les organisations locales, mais aussi entre les ressources régionales et nationales.

**Dans une perspective de concertation et de collaboration, les personnes participantes ont soulevé l'importance d'établir des mécanismes entre les différentes organisations pour assurer un suivi efficace de la victime dans le temps.**



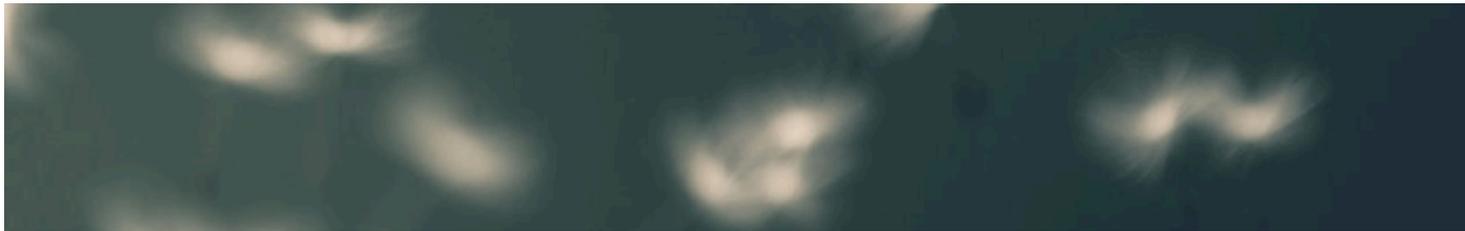
## *Satisfaction des principaux besoins de la victime*

L'ensemble des réponses obtenues au cours de cette recherche démontre toute la complexité de la trajectoire de services empruntée par une victime. Il est vrai de dire que les trajectoires de services visent à satisfaire du mieux possible les principaux besoins de la victime. Or, considérant la diversité des réalités de chaque personne, cet état de fait représente des défis majeurs, comme plusieurs l'ont exprimé.

En ce sens, quelques personnes ont mentionné leur inquiétude quant à une offre de services limitée auprès d'une clientèle qui a des besoins précis. À l'heure actuelle, il s'avère difficile de répondre aux besoins de certaines victimes, plus particulièrement celles qui parlent une autre langue que le français, les personnes immigrantes en situation irrégulière ou celles qui ne cadrent

pas avec les critères d'accès aux ressources existantes. Un peu plus de 10 % des personnes participantes suggèrent la création de ressources pour combler ces manques. Il est jugé souhaitable notamment de favoriser l'accessibilité à des services d'hébergement et d'accompagnement, dans une optique de réinsertion sociale, ainsi qu'à des avocats spécialisés en droit de l'immigration et à des services de traduction.

Par ailleurs, la situation d'une victime évolue dans le temps et de nouveaux besoins pourraient émerger à la suite de changements. Pour éviter que la victime ne soit confrontée de nouveau à des obstacles, les personnes participantes ont soulevé l'importance de simplifier et de clarifier la réinsertion de la victime dans sa trajectoire de services.



« La traite de personnes,  
c'est l'affaire de tous. »

## RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats de cette Recherche, nous proposons une série de recommandations qui s'articulent autour des principaux enjeux qui peuvent affecter les différentes trajectoires de services offerts à une victime de traite. Plus spécifiquement, certaines recommandations visent plus largement la formation et les activités de sensibilisation à la traite ou le processus de référence et de collaboration, alors que d'autres proposent la mise en place de moyens plus concrets d'intervention directe auprès des victimes. S'adressant respectivement aux personnes élues et responsables gouvernementaux, aux gestionnaires ainsi qu'aux personnes susceptibles d'être en contact avec une victime, la mise en place de ces recommandations exigera la mobilisation de plusieurs instances des milieux gouvernementaux, régionaux, institutionnels et communautaires. Nous souhaitons que chaque acteur concerné se sente interpellé par ces recommandations et que ces dernières soient porteuses de réels changements dans les pratiques actuelles en matière de traite.

## RECOMMANDATIONS VISANT À FAVORISER LA FORMATION ET LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

### PERSONNES ÉLUES ET RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX

**M**ettre sur pied, en collaboration avec des organismes qui se spécialisent dans les enjeux reliés à la traite de personnes, des campagnes de sensibilisation, et ce, tant au niveau régional que provincial.

### GESTIONNAIRES

**A**ccorder des fonds et du temps aux travailleuses ou travailleurs et au personnel d'intervention afin qu'ils puissent suivre une formation de base adaptée aux réalités de leur milieu qui portera sur différentes formes de traite et abordera le savoir-être et le savoir-faire à adopter auprès des victimes.

**S'**assurer que l'offre de formation tienne compte de la complexité du phénomène, qu'elle couvre toutes les formes de traite et qu'elle est offerte de façon adaptée aux travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux intervenantes et intervenants de tous les milieux.

**Milieus scolaires :** Faciliter l'intégration des contenus sur la traite de personnes dans les programmes collégiaux et universitaires touchés par cet enjeu.

### PERSONNES SUSCEPTIBLES DE TRAVAILLER OU D'INTERVENIR AUPRÈS D'UNE VICTIME

**S'**engager à suivre une formation continue leur permettant de développer une compréhension globale et nuancée de la traite de personnes.

## **RECOMMANDATIONS VISANT À FACILITER LES RÉFÉRENCES ET LA COLLABORATION**

### **GESTIONNAIRES**

**A**ssurer la diffusion auprès de son milieu des services disponibles en matière de traite, ainsi que des différentes sources d'information et de formations pertinentes (voir, entre autres, la section *Principales ressources*).

**S**outenir les initiatives de collaboration multisectorielle existantes et y participer, le cas échéant.

**M**ettre en place des outils au sein de l'organisation afin de simplifier le transfert d'informations inter-organisations pour ainsi faciliter la trajectoire de services.

### **PERSONNES SUSCEPTIBLES DE TRAVAILLER OU D'INTERVENIR AUPRÈS D'UNE VICTIME**

**S**'assurer de connaître les ressources spécialisées en matière de traite et d'y référer toute personne victime de traite, selon ses besoins.

## **RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES DE TRAITE**

### **PERSONNES ÉLUES ET RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX**

**D**égager les fonds nécessaires afin d'outiller les ressources existantes de la région, leur permettant d'augmenter leur capacité à recevoir rapidement des victimes de traite pour ainsi diminuer les listes d'attente.

### **GESTIONNAIRES**

**F**avoriser la mise en place de personnes-ressources au sein des organisations les plus concernées par la problématique. Les personnes-ressources sont, au sein de leur organisation, des individus ayant les connaissances requises sur la traite de personnes ainsi que les compétences nécessaires pour accompagner la victime, soutenir les interventions et référer vers les services appropriés en fonction de ses besoins.

**F**avoriser, dans la mesure du possible, le maintien du lien entre la personne responsable de l'intervention et la victime jusqu'à ce que les besoins de la victime auxquels l'organisme peut répondre soient comblés.

**P**ermettre une certaine flexibilité au personnel dans l'application des critères d'accessibilité aux ressources existantes pour une victime de traite de personnes.

**A**ssurer une offre de services inclusive permettant de répondre efficacement aux besoins variés des victimes, notamment par l'intégration de services offerts en plusieurs langues et par un meilleur accès pour les populations sous-desservies.

### **PERSONNES SUSCEPTIBLES DE TRAVAILLER OU D'INTERVENIR AUPRÈS D'UNE VICTIME**

**A**ssurer la mise à jour en continu de leurs compétences et connaissances pour mieux reconnaître une situation potentielle de traite de personnes, mieux intervenir auprès des victimes et bien les référer au besoin.

## RECOMMANDATIONS POUR LES CITOYENS

**L**a traite de personnes est une problématique qui touche l'ensemble de la population. Chaque citoyen peut jouer un rôle actif dans la prévention de la traite et dans l'amélioration de la réponse aux besoins des personnes touchées. Pour agir concrètement, vous pouvez :

- Prendre le temps de vous informer sur la traite de personnes et ses différentes formes.
- Ne pas hésiter à en parler autour de vous. De cette façon, vous participerez à la sensibilisation de la population québécoise.
- En cas d'inquiétude ou si vous êtes témoin d'une situation préoccupante, contacter la Ligne d'urgence canadienne contre la traite de personnes ou les services d'urgence.

**CHAQUE GESTE COMPTE !**

# PRINCIPALES RESSOURCES

## LIGNE D'URGENCE CANADIENNE CONTRE LA TRAITE DE PERSONNES

Assistance immédiate pour obtenir un conseil, des ressources ou pour faire un signalement de traite.

- 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- Services offerts en plusieurs langues

1 833 900-1010  
[www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr](http://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr)

## LIGNE-RESSOURCE PROVINCIALE POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Assistance immédiate pour obtenir de l'écoute, de l'information et des références en matière de violence sexuelle. Services anonymes et confidentiels.

- 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- Services offerts en français et en anglais

1 888 933-9007  
[www.cvasm.org](http://www.cvasm.org)

## LE PHARE DES AFFRANCHIÉS

Organisme laurentien œuvrant contre la traite de personnes pour toutes les victimes, offrant des ateliers de sensibilisation et de formation, des services de relation d'aide et des groupes de soutien.

- 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi
- Services offerts en français, anglais et espagnol.

450 990-9595  
[www.affranchies.ca](http://www.affranchies.ca)

## LIGNE PARENTS

Ressource spécialisée dans l'accompagnement des parents de jeunes de 0 à 20 ans aux prises avec toutes formes de problèmes, questionnements et difficultés. Services disponibles par téléphone, clavardage et courriel.

- 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- Services offerts en français et en anglais

1 800 361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

## CONCLUSION

Il apparaît clairement que la traite de personnes est bel et bien présente dans la grande région des Laurentides et que les victimes se retrouvent sur tout le territoire. De plus, la nature cachée de la traite nous permet de présumer que son ampleur est beaucoup plus étendue que les données présentées dans cette recherche. Les résultats qui en découlent contribueront de manière importante à une meilleure compréhension de la problématique. Plus spécifiquement, elle a permis de dresser le profil des victimes, d'explorer leurs besoins et les services offerts, de déterminer le niveau de compréhension de la problématique et de mieux comprendre les enjeux liés aux différentes trajectoires de services que peut emprunter une victime.

La forme de traite la plus courante est l'exploitation sexuelle, suivie de l'exploitation à des fins de travail et ce sont les femmes et les filles qui sont les plus touchées. Plusieurs personnes susceptibles d'intervenir auprès de ces victimes se sentent peu outillées et le manque de connaissance sur la traite ressort comme un obstacle

majeur à l'intervention. D'autres enjeux pouvant avoir un impact sur le parcours de la victime dans sa trajectoire de services ont émergé. Notons, entre autres, l'identification des victimes et leur référence vers les ressources, ou encore la collaboration entre les organisations.

Cette recherche se veut un premier pas pour documenter la réalité de la traite de personnes dans les Laurentides. Ces résultats incitent à la réflexion et nous invitent à nous mobiliser pour mieux venir en aide aux victimes de traite de personnes dans les Laurentides. Que ce soit à titre de personnes élues, de responsables gouvernementaux, de gestionnaires, de personnes travaillant ou intervenant auprès de victimes, de citoyennes ou de citoyens, nous sommes tous concernés par la traite de personnes. Nous espérons que les pistes de recommandations proposées orienteront les choix et les décisions de chacun et chacune, encourageront la mise en œuvre d'actions concrètes et favoriseront les initiatives déjà présentes.

# BIBLIOGRAPHIE

- 1 Royal Canadian Mounted Police. (2013, october). *Domestic Human Trafficking for Sexual Exploitation in Canada* (publication n° PS64-114/2014E-PDF). The Human Trafficking National Coordination Center.
- 2 Ibrahim, D. (2018, 27 juin). *La traite des personnes au Canada, 2016* (publication N° 85-005-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2018001/article/54979-fra.htm>
- 3 Chadillon-Farinacci, V. (2015). *L'identification de victimes d'exploitation sexuelle à travers les données officielles*. Service de Police de la Ville de Montréal. <https://spvm.qc.ca/upload/Informations/PDF/CHADILLON-FARINACCI - L'identification des victimes donnees officielles.pdf>
- 4 Gouvernement du Canada. (2012). *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes* (publication n° PSA-175/2021F-PDF). <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/ntnl-ctn-pln-cmbt-fra.pdf>
- 5 Kaye, J., Winterdyk, J. et Quarterman, L. (2014). Beyond Criminal Justice: A Case Study of Responding to Human Trafficking in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56(1), 23-48. <https://refugeersearch.net/wp-content/uploads/2017/05/Kaye-et-al-2014-Beyond-Criminal-Justice-Responding-to-Human-Trafficking.pdf>
- 6 Le Phare des Affranchi(e)s. (2020). *Ce que nous faisons*. <https://www.affranchies.ca/ce-que-nous-faisons>
- 7 International Labour Office. (2017). *Global estimates of modern slavery: Forced labour and forced marriage*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_575479.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf)
- 8 Centre international pour la prévention de la criminalité. (2014). *Traite humaine, autres formes d'exploitation et politiques de prévention*. [https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2019/08/RAPPORT\\_TRAITE\\_HUMAINE\\_CIPC\\_10\\_20\\_2014.pdf](https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2019/08/RAPPORT_TRAITE_HUMAINE_CIPC_10_20_2014.pdf)
- 9 Department of State. (2018, june). *Trafficking in person's report*. <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/01/282798.pdf>
- 10 Feireisen, C. (2019, 13 décembre). *Traite de personnes : 1000 appels en 6 mois à la ligne nationale pour les victimes*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1419499/traite-etre-humain-personne-traffic-criminalite-exploitation-sexuelle-ligne-urgence-commerce-sexe>
- 11 United Nations Office on Drugs and Crime. (2018). *Global Report on Trafficking in Persons 2018*. [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2018/GLOTiP\\_2018\\_BOOK\\_web\\_small.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2018/GLOTiP_2018_BOOK_web_small.pdf)
- 12 Statistique Canada (2020, 23 juin). *La traite des personnes au Canada, 2018* (publication N° 85-002-X). [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200623/dq200623b-fra.pdf?st=def\\_IvyO](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200623/dq200623b-fra.pdf?st=def_IvyO)
- 13 Ministère de la Justice. (2020). *Qu'est-ce que la traite des personnes ?* <https://www.justice.gc.ca/fr/jp-cj/tp/quoi-what.html>
- 14 Ministre de la Justice. (2020). *Code criminel : L.R.C. (1985), ch. C-46*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/pdf/c-46.pdf>
- 15 BEATSON, J., et HANLEY, J. (2015, august). *The exploitation of foreign workers in our own backyards: An examination of labour exploitation and labour trafficking in Canada*. Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale. [http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/the\\_exploitation\\_of\\_foreign\\_workers\\_in\\_our\\_own\\_backyards.pdf](http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/the_exploitation_of_foreign_workers_in_our_own_backyards.pdf)
- 16 Office Des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. (2006). *Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes : Programme mondial contre la traite des êtres humains*. <https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/HT-toolkit-fr.pdf>

- 17 Nations Unies. (2000). *Protocole additionnel à la convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. [https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf)
- 18 Jimenez, E., Lamboley, M. et Cousineau, M-M. (2011). Le mariage forcé peut-il être une forme de traite en vertu du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants? *Revue Québécoise de droit International*, 24(2), 91-111. [https://www.persee.fr/doc/rqdi\\_0828-9999\\_2011\\_num\\_24\\_2\\_1240#:~:text=Cousineau%20Marie%2DMarthe.-,Le%20mariage%20forc%C3%A9%20peut%20Dil%20%C3%AAtre%20une%20forme%20de%20traite.des%20femmes%20et%20des%20enfants%3F](https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2011_num_24_2_1240#:~:text=Cousineau%20Marie%2DMarthe.-,Le%20mariage%20forc%C3%A9%20peut%20Dil%20%C3%AAtre%20une%20forme%20de%20traite.des%20femmes%20et%20des%20enfants%3F).
- 19 Secrétariat à la condition féminine. (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles*. <http://www.scf.gouv.qc.ca/violences/document-html/strategie-gouvernementale-pour-prevenir-et-contrer-les-violences-sexuelles-2016-2021/>
- 20 Organisation Internationale du Travail. (1930). *C029-Convention (n°29) sur le travail forcé*. [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:55:0::NO::P55\\_TYPE,P55\\_LANG,P55\\_DOCUMENT,P55\\_NODE:CON,fr,C029,/Document](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:55:0::NO::P55_TYPE,P55_LANG,P55_DOCUMENT,P55_NODE:CON,fr,C029,/Document)
- 21 Organisation Internationale du Travail. (2016). *Normes de l'OIT sur le travail forcé : Le nouveau protocole et sa recommandation en bref*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@declaration/documents/publication/wcms\\_534398.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@declaration/documents/publication/wcms_534398.pdf)
- 22 Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne. (s.d.). *Esclavage moderne, définitions : Exploitation domestique*. <http://www.oicem.org/esclavage-moderne/definitions/>
- 23 Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne. (2015). *Rapport annuel*. [http://www.oicem.org/wp-content/uploads/2016/06/oicem\\_rapport-annuel-2015.pdf](http://www.oicem.org/wp-content/uploads/2016/06/oicem_rapport-annuel-2015.pdf)
- 24 European Commission. (2012, december). *Report for the Study on Typology and Policy Responses to Child Begging in the EU*. [https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/report\\_for\\_the\\_study\\_on\\_typology\\_and\\_policy\\_responses\\_to\\_child\\_begging\\_in\\_the\\_eu\\_0.pdf](https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/report_for_the_study_on_typology_and_policy_responses_to_child_begging_in_the_eu_0.pdf)
- 25 National Agency against Trafficking in Persons. (2009). *Trafficking in Persons for Begging: Romania Study*. [https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/trafficking\\_in\\_persons\\_for\\_begging\\_-\\_romania\\_study\\_2.pdf](https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/trafficking_in_persons_for_begging_-_romania_study_2.pdf)
- 26 Organisation Internationale contre l'Esclavage Moderne. (s.d.). *Esclavage moderne, définitions : Prélèvement illicite d'organes*. <http://www.oicem.org/esclavage-moderne/definitions/>
- 27 Shimazono, Y. (2007). The state of the international organ trade: a provisional picture based on integration of available information. *Bulletin of the World Health Organization*, 85(12), 901-980.
- 28 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2013). *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes*. Gouvernement du Québec. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/MELS-MSSS\\_Cadre.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/MELS-MSSS_Cadre.pdf)



DÉCEMBRE 2020